

Révision du programme de formation postgraduée de médecine interne générale

Programme de formation postgraduée et objectifs de formation: ce qui change au 1^{er} janvier 2022

Stefano Bassetti

Président de la Commission de la formation postgraduée SSMIG

À compter du 1^{er} janvier 2022 entre en vigueur un programme révisé de formation postgraduée, avec un nouveau catalogue d'objectifs de formation. Cette révision comprend l'intégration de l'échographie, des critères modifiés pour la reconnaissance des établissements de formation, la reconnaissance de la médecine palliative dans la formation secondaire, la reconnaissance des services mobiles d'urgence médicale, ainsi qu'un catalogue d'objectifs de formation entièrement retravaillé.

Après plusieurs années de travail intensif, la Commission de la formation postgraduée de la Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG) a présenté une révision complète de son programme de formation postgraduée. Les changements les plus importants sont présentés ci-après.

Intégration de l'échographie

Il sera demandé aux futurs spécialistes en médecine interne générale (MIG) de remplir les conditions d'obtention du certificat de capacité POCUS (point-of-care ultrasonography) avec composante 1 (bases de l'échographie d'urgence). Comme l'offre de formation postgraduée en ultrasonographie varie selon les régions, et afin de laisser assez de temps à tous les établissements de formation, un délai de transition de cinq ans sera ménagé pour l'ensemble de ce nouveau programme de formation.

Critères modifiés pour la reconnaissance des établissements de formation

Afin d'assurer une véritable formation postgraduée en médecine interne générale, et de garantir que puissent être atteints les objectifs de formation définis dans le programme, la SSMIG a adapté ou précisé, dans les différentes catégories, plusieurs critères pour la reconnaissance des établissements de formation:

- Le directeur médical ou la directrice médicale (par ex. médecin-chef ou cheffe) de l'établissement de

formation reconnu est également responsable de la formation postgraduée, et porte le titre de spécialiste en MIG. Des dérogations sont possibles pour les établissements de formation postgraduée des catégories C, D et IV.

- Les cliniques de catégorie A doivent fournir la preuve que les médecins en formation postgraduée peuvent effectuer une thèse de doctorat en médecine interne générale et obtenir le titre Dr méd. d'une université suisse.

La SSMIG a adapté ou précisé, dans les différentes catégories, plusieurs critères pour la reconnaissance des établissements de formation.

- Les directeurs et directrices (ou médecins cadres avec titre de spécialiste en MIG) des établissements de formation de catégorie D doivent exercer à temps plein (min. 80%) une activité d'interniste général dans l'institution.
- À l'avenir, les établissements avec pour fonction principale la réhabilitation gériatrique doivent pouvoir être reconnus comme établissements de formation postgraduée de catégorie C ou D en médecine interne générale.
- Les cliniques ou services internistes spécialisés assumant une autre fonction principale (par ex. axée sur un domaine particulier, un système d'organes ou une pathologie) continuent de pouvoir être reconnus en catégorie D.



Responsabilité
rédactionnelle:
Lea Muntwyler, SSMIG

Formation secondaire: reconnaissance de la médecine palliative

Comme la médecine palliative est une spécialité essentielle pour la MIG, la SSMIG reconnaît comme formation secondaire une période de formation postgraduée d'un an maximum en médecine palliative (conformément au programme «Médecine palliative [palliative.ch]»).

Par ailleurs, la SSMIG s'est abstenue de raccourcir ou d'étendre à d'autres domaines de spécialisation la liste existante des disciplines reconnues pour la formation secondaire. La liste des spécialités reconnues à ce jour est déjà très fournie. Pour éviter tout malentendu, il est précisé que dans la *chirurgie* (qui comprend la chirurgie générale, la traumatologie et la chirurgie viscérale), les spécialités telles que la chirurgie cardiaque, la chirurgie vasculaire, la chirurgie thoracique, la chirurgie de la main ou la chirurgie plastique ne seront toujours pas reconnues.

Reconnaissance des services mobiles d'urgence médicale

Pour tenir compte des évolutions structurelles actuelles, la SSMIG a introduit une catégorie V d'établissements de formation postgraduée pour les services mobiles d'urgence médicale.

Nouveau catalogue d'objectifs de formation

Une formation postgraduée basée sur les compétences est essentielle aux yeux de la SSMIG. C'est pourquoi, dans un premier temps, la Commission de la formation postgraduée a retravaillé ses objectifs de formation sur la base des «PROFILES», du cursus de médecine et du European Board of Internal Medicine (EBIM), et les a formulés comme Situations as Starting Points (SSP). À l'avenir, des EPA (*entrustable professional activities*) pour la MIG pourront être formulés sur cette base.

Pour plus d'informations

Programme de formation postgraduée:
<https://www.siwf.ch/fr/formation-postgraduee/titres-specialiste-formations/medecine-interne-generale.cfm>



Vue d'ensemble des modifications du programme révisé de formation postgraduée:
<https://www.sgaim.ch/fr/formation-postgraduee/programme-de-formation-postgraduee-mig.html>



Commission SSMIG de la formation postgraduée: <https://www.sgaim.ch/fr/portrait/kommissionen.html>



Ce catalogue d'objectifs de formation est encadré par la liste des compétences nécessaires et par un guide décrivant le nouveau mécanisme. Il permet en premier lieu une formation postgraduée individuelle. Il renvoie à la séparation jusqu'alors en vigueur entre for-

Ce catalogue d'objectifs de formation permet en premier lieu une formation postgraduée individuelle.

mations postgraduées de base et secondaire, et assume une approche générale. Il peut servir de guide de référence des sujets qui seront abordés dans les examens, mais n'est pas conçu comme une check-list.

Ces contenus ont exigé du président et de tous les membres de la Commission de la formation postgraduée, ainsi que du Dr Ulrich Stoller (délégué SSMIG dans la Commission des établissements de formation postgraduée), mais en premier lieu de la KD Dre méd. Sonia Frick et du Dr méd. Christian Häuptle, un travail intensif. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.



Stefano Bassetti

Entretien avec le Prof. Dr méd. Stefano Bassetti, président de la Commission de la formation postgraduée de la SSMIG

Entretien mené par: Ursula Käser, responsable qualité et formation postgraduée et continue de la SSMIG

Professeur Bassetti, la Commission de la formation postgraduée a présenté un programme entièrement révisé qui a sans doute demandé beaucoup de travail. L'image du métier de spécialiste en médecine

interne générale s'en trouve-t-elle changée, et si oui, de quelle manière?

L'image du métier d'interniste général n'a pas changé. Mais avec cette révision, nous avons voulu d'un côté tenir compte de l'importance de l'échographie «point-of-care», et de l'autre formuler un catalogue moderne d'objectifs de formation qui se situe dans la continuité

de celui des études de médecine, et qui permet le développement futur d'un programme de formation postgraduée basé sur les compétences. Nous avons également attaché beaucoup d'importance à la forme de ce programme, avec notamment l'emploi d'un langage inclusif.

Dans quelle direction la SSMIG compte-t-elle développer son catalogue d'objectifs de formation?

Pour ce catalogue, la prochaine étape «naturelle» devrait être la formulation d'Entrustable Professional Activities (EPA), ou «activités professionnelles fiables» (APC) en français. On y fait de plus en plus appel de par le monde pour structurer les apprentissages dans une formation médicale postgraduée et continue basée sur les compétences. Les progrès des apprenants sont évalués à la lumière de l'autonomie acquise (level of supervision).

Il se trouve qu'un groupe de travail, avec le soutien de la SSMIG, travaille justement à l'élaboration d'EPA de médecine interne. Mais le développement de ces EPA et leur implémentation concrète dans le programme de formation postgraduée ne sont pas choses simples, et demandent encore du temps.

Les prescriptions sont importantes pour la qualité de la formation postgraduée. Mais ce qui est décisif, c'est la manière dont cette formation se déroule concrètement. Comment la SSMIG, et plus précisément la Commission de la formation postgraduée, peut-elle garantir que cette formation se déroule concrètement à un haut niveau de qualité?

L'important, c'est d'une part des objectifs de formation adaptés et réalistes, et de l'autre des critères clairs pour la reconnaissance des établissements de formation. Les retours des collègues sont également essentiels, et c'est pourquoi ils sont représentés dans la Commission

de la formation postgraduée, via les Jeunes médecins de premier recours suisses (JHaS), Swiss Young Internists (SYI) et l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (asmac). En outre, la SSMIG reçoit les résultats des sondages effectués auprès des candidats et candidates par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM). L'ISFM, suite à une enquête annuelle, signale également à la SSMIG les établissements de formation que les médecins-assistants et assistantes jugent insuffisants. La Commission de la formation postgraduée étudie ces signalements et demande aux établissements concernés une explication écrite. En fonction des situations, une délégation de la Commission convie

Avec cette révision, nous avons voulu tenir compte de l'importance de l'échographie «point-of-care», et formuler un catalogue moderne d'objectifs de formation.

la direction des établissements concernés à un entretien, pose des exigences, et peut solliciter une visite de la Commission des établissements de formation postgraduée. Si, à l'issue du sondage effectué auprès des médecins-assistants et assistantes, un deuxième avis négatif est formulé après cet entretien et cette visite, alors il peut être envisagé de ne plus reconnaître l'établissement de formation concerné.

Les spécialistes en médecine interne générale qui effectuent les visites des établissements de formation jouent un rôle très important. Ces «visiteurs et visiteuses» examinent sur place comment le protocole de formation est réellement appliqué. Forts de leur expérience, ils peuvent, au moyen d'indications et de recommandations, aider la direction des établissements à résoudre d'éventuels problèmes de mise en œuvre.

Lea Muntwyler
Responsable
communication/marketing
Société Suisse de Médecine
Interne Générale (SSMIG)
Monbijoustrasse 43
Case postale
CH-3001 Berne
lea.muntwyler[at]sgaim.ch